



## Recours acheteur appartement avec locataire en place

-----  
Par decaux

Bonjour et merci marques de politesse  
CG du forum

Nous envisagions d'acheter un appartement avec une locataire en place .

La locataire a été avisé il y a 6 mois par huissier mais elle ne veut pas partir

Peut on demander un recours à la propriétaire qui veut nous vendre l'appartement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

VOTRE notaire sait rédiger la condition suspensive qui vous protège dans un tel cas.

-----  
Par decaux

bonjour

On devait signer la vente d'un appartement le 5 juillet mais la locataire qui est en place. son bail s'est terminé le 31 juin ne veut pas partir. Nous avons vendu notre maison dans 3 semaines donc plus de logement. Avons nous un recours de dédommagement auprès du propriétaire?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Si rien n'est prévu au compromis, le vendeur ne peut pas vous vendre ce bien s'il est toujours occupé.

Il manquerait à son obligation de délivrance.

Soit il vous propose une indemnisation à l'amiable, soit vous annulez le compromis sans frais, soit vous allez au tribunal pour des dommages et intérêts.

Vous avez le même notaire ? C'est dommage.

-----  
Par decaux

non nous n'avons pas le même notaire

-----  
Par yapasdequoi

Alors demandez à VOTRE notaire ses conseils pour sortir de ce bourbier.

Expulser un locataire qui s'incruste prend en moyenne 2 ans.

Le mieux serait d'annuler le compromis et d'obtenir un dédommagement des vendeurs. Mais ils vont sans doute refuser et ça se décidera au tribunal.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vos recours vont dépendre du contenu du compromis. Il est en effet impératif de demander à votre notaire de vous conseiller. C'est son rôle et il connaît le dossier. S'il a bien fait son travail le compromis prévoit ce cas avec une clause qui vous protège.